



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 18 septembre 2023

Affaire suivie par : Lucie OLIVEIRA
Service Eau Hydroélectricité Nature
Pôle Police d'axe et Concessions hydroélectriques
Tél. : 04 26 28 67 08
Courriel : lucie.oliveira@developpement-durable.gouv.fr
Ref : SEHN-23-PACH-626-LO

Madame la Présidente,

Vous avez déposé le 6 septembre 2023 un dossier de déclaration au titre des articles L.211-1 et L.214-1 à 6 du code de l'environnement pour réaliser 5 piézomètres sur la commune de Meyzieu.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le service de police de l'eau devra être averti par courriel (@ : pach.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr) de la date de début des travaux.

Des copies du récépissé et de ce courrier seront adressées à la mairie de Meyzieu pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Rhône durant une période d'au moins 6 mois.

Conformément à l'article L 214-10 du code de l'environnement, cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les conditions prévues à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement :

- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-avant.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
le chef du pôle police d'axe et concessions hydroélectriques

Jérôme CROSNIER

Symalim – Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage
Chemin de la Bletta
69120 Vaulx en Velin
Copie : DDT 69 – Guichet unique